



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 20 décembre 2018

Transition énergétique : le préfet de la Vendée recourt au droit de dérogation pour autoriser la construction d'un parc éolien de nouvelle génération

Le 27 mai 2018, Vendée Énergie a déposé des demandes d'autorisations pour l'implantation d'un parc éolien de nouvelle génération sur les communes de Saint-Cyr-en-Talmondais et de Saint-Vincent-sur-Graon. Ce projet porte sur l'implantation de 10 éoliennes de fabrication française dont la hauteur en bout de mât dépassera pas les 50 mètres.

Afin de permettre la réalisation de ce parc, le préfet de la Vendée a décidé de s'appuyer sur le pouvoir expérimental de dérogation que lui confère le décret du Premier ministre du 29 décembre 2017.

Cette décision exceptionnelle a pour effet de réduire le délai d'instruction de ce projet pour lui permettre de participer au prochain appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Ce projet porté par les acteurs locaux s'inscrit pleinement dans les objectifs de transition énergétique pour la croissance verte et constitue une véritable opportunité pour l'emploi et les territoires.

